**Mme Valérie GOADEC**

valerie.goadec@assurance-maladie.fr

Tel : 02 98 76 47 11

**Mme Christelle HEMON**

christelle.hemon@assurance-maladie.fr

Tel : 02 98 76 41 01

Direction Gestion du Risque

Brest, le 17 Juillet 2020

Objet : Appel à projets « santé des jeunes de 16 à 25 ans»

Madame, Monsieur,

L’Assurance Maladie a défini en 2019 une stratégie de prévention à destination des jeunes de 16 à 25 ans qui s’inscrit pleinement dans la Stratégie Nationale de Santé et le Plan Priorité Prévention définis par le Gouvernement, mais également dans la continuité de la reprise des régimes étudiants de sécurité sociale par le régime général, et enfin dans les engagements pris dans le cadre de la COG 2018-2022. Dans cette dernière, l’Assurance Maladie s’est engagée à développer ou renforcer des programmes de prévention à destination des jeunes de 16 à 25 ans sur les thèmes qui les concernent le plus. Les thèmes retenus dans le cadre de cette stratégie de prévention sont les addictions (tabac, alcool, cannabis), la vie affective et sexuelle, le bien-être mental, la nutrition qui regroupe les sujets portant sur l’alimentation, l’activité physique et la santé bucco-dentaire.

Dans ce contexte, l’assurance maladie lance un appel à projets dont le descriptif se trouve dans le cahier des charges joint en *annexe 1*. Ce dernier est plus particulièrement décliné sur 2 axes, afin de permettre le financement d’actions/interventions sur la thématique **santé sexuelle** et des **actions multi-thèmes dans une approche globale de la santé, incluant l’accès aux droits et aux soins.**

Les actions doivent répondre à des besoins identifiés et cibler **les jeunes de 16 à 25 ans qui en ont le plus besoin, éloignés du système de santé, soit pour des raisons économiques, soit pour des raisons sociales.**

Les candidats doivent remplir et compléter la fiche descriptive en *annexe 2* et la transmettre **au plus tard le 15 septembre** à la CPAM du Finistère à l’adresse électronique suivante:

***🖰 prevention.cpam-finistere@assurance-maladie.fr***

Les demandes de financement devront respecter les critères d’éligibilité figurant en *annexe 1*. Ce présent cahier des charges et ses annexes sont également disponibles sur ameli.fr ou sur l’extranet partenaire de l’assurance maladie solidaire.

Dans l’attente, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes respectueuses salutations.

Martine Normand-Grall

**

La Directrice Gestion du risque

CPAM du Finistère